

Code d'article	131.51
Description	RÉCIPIENTS MULTIUSAGES MICRO-ONDABLES
Catalogue	HOS 163
Date de modification	02/08/2024 05:31:49



Spécifications du produit

Unité de mesure	CENT
Dimensions	Ø8x9 CM
Matériel	CARTON
Couleur	MARRON
Grammage	275 + 25 PE G/M2
Capacité du conteneur	480 ML
Poids net d'une unité (g)	12,00
Ligne de produits	'FEEL GREEN'

Signage Triman et Info-Tri



Codes

Intrastat	48192000
ITF14	18420499131518
EAN13	8420499131511

Colisage

Paquet	Unités / paquet	50
	Dimensions paquet (cm)	10,00 x 10,00 x 58,00
	Poids paquet (kg)	0,84
	Volume paquet (m ³)	0,0058000

Signage Triman et Info-Tri



Carton	Unités / carton	600
	Paquets /carton	12
	Dimensions carton (cm)	34,00 x 39,50 x 60,00
	Poids carton (kg)	10,02
	Volume carton (m ³)	0,0805800

Signage Triman et Info-Tri



Palette	Cartons / couche	6
	Cartons / palette	12
	Conditionnement (U base x couches)	6 x 2
	Poids (kg)	143,28
	Type de palette (cm)	E159: 120,00 x 80,00 x 14,00

Caractéristiques

Recyclé Recyclable Micro-ondes -18°C/+70°C Résist. graisses Cash & Carry



Certificats

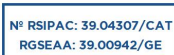


Règlement (CE) n° 1935/2004 du Parlement européen et du Conseil du 27 octobre 2004 concernant les matériaux et objets destinés à entrer en contact avec des denrées alimentaires.

Règlement (UE) n° 10/2011 de la Commission du 14 janvier 2011 concernant les matériaux et objets en matière plastique destinés à entrer en contact avec des denrées alimentaires.



GARCIA DE POU possède les certificats selon les normes UNE-EN ISO 9001:2015 et UNE-EN ISO 14001:2015, des systèmes intégrés de gestion de la qualité et de l'environnement qui nous permettent d'identifier les aspects clés qui garantissent la plus haute qualité de notre service. les aspects qui ont un impact sur l'environnement, afin de générer des objectifs d'amélioration continue et un programme d'actions pour les atteindre. N° d'enregistrement 0.04.04392 et 3.00.19040 (TÜV RHEINLAND).



Registre Sanitaire des Industries et Produits Alimentaires.



Ce produit est certifié PEFC, c'est-à-dire qu'il provient de forêts gérées de manière durable et de sources contrôlées.



Produit comportant au moins 30% de matières recyclées.



Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des substances et préparations chimiques (REACH).



Règlement (CE) n° 2023/2006 de la Commission du 22 décembre 2006 relatif aux bonnes pratiques de fabrication des matériaux et objets destinés à entrer en contact avec des denrées alimentaires.

Tests réalisés à l'aide d'un microondes standard pendant 2 minutes à 750 watts de puissance

Paquet image

